

L'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

En quoi consiste-t-il ?

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariées publient le 1^{er} mars leur index de l'égalité femmes-hommes en matière d'égalité salariale.

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index doit être calculé à partir de 4 à 5 indicateurs (selon la taille de l'entreprise). Il donne une note sur 100 points. Chaque société doit atteindre, au minimum, 75/100. Si une société ne dépasse pas ce seuil, elle a trois ans pour se mettre en conformité, sans quoi elle pourra être sanctionnée à hauteur de 1% de sa masse salariale.

Objectifs :

- Réduire l'écart de rémunération (en %) d'au moins 2 points et atteindre un score minimum de 38.
- Réduire l'écart d'augmentations individuelles (en point de %) à un plancher \leq à 2.1 permettant d'atteindre un score de 20.
- Réduire le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations et atteindre un plancher du sexe sous représenté à 4 salariés permettant d'atteindre un score de 10.

Les 5 indicateurs de mesure :

- écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables
- écart dans les augmentations individuelles
- écart dans les promotions entre les femmes et les hommes
- augmentations au retour de congé de maternité
- répartition sexuée des dix salariés ayant les plus hautes rémunérations

Conformément aux dispositions de la loi Avenir du 5 septembre 2018 visant notamment à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, le groupe Crédit Mutuel et ses différentes entités en France ont publié cette donnée.



Indicateurs	Résultat final en %	Points obtenus
Indicateur relatif à l'écart de rémunération	0.50 %	39
Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles	4.50 %	35
Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	100 %	15
Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	-	5
Niveau de résultat global	-	94/100